

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2024

En application de l'Arrêté Municipal N°2022/008 en date du 27 Juin 2022

Etaient présents :

MM GUERNUT, SENECHAL, HILLION, DUFOUR, GAUDEFROY
MMES MORELLE, CRAMPON, TARGY, BRUXELLE, GABRIEL

Etaient absents et excusés :

MM FLORIN, MARTIN, LEFEBVRE
MME POUILLARD

Procuration :

Madame LAUGIER donne procuration à Madame MORELLE

Secrétaire de séance : Madame GABRIEL

Ordre du jour :

- Désignation de la Secrétaire de Séance : Madame Marie-José GABRIEL
- Adoption du procès-verbal réunion du 11 Décembre 2023 – Secrétaire de Séance Monsieur Philippe GAUDEFROY
- Vœux du Maire
- Présentation du projet d'implantation d'ateliers, showroom et bureaux Route de Chauny
- Informations et Communications du Maire
- Etude et examen des projets de délibérations

PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS :

- N°1 – Admission en non-valeur – Délégation du Maire
- N°2 – Note de synthèse 2023-2024

Séance extraordinaire

I. Informations et Communications du Maire

En l'absence de Monsieur le Maire ; Monsieur DUFOUR, 1^{er} Adjoint, assumera la conduite de la session extraordinaire du Conseil Municipal.

Monsieur DUFOUR, au nom de Monsieur FLORIN, Maire, présente ses vœux au Conseil Municipal.

Puis Monsieur DUFOUR expose les différents points de l'ordre du jour.

- 1) Monsieur DUFOUR procède au vote de l'adoption du compte-rendu session du 11 Décembre 2023, compte rendu adopté à l'unanimité

- 2) Monsieur DUFOUR présente le projet d'implantation d'ateliers, showroom et bureaux Route de Chauny. Les plans sont affichés afin que chacun puisse en prendre connaissance
- 3) Monsieur DUFOUR donne lecture du compte-rendu de la réunion "Commission Éducation, Action Culturelles Médiathèque" du 15 Janvier 2024 en expliquant les différents points

Une exposition entre le 16 Février et le 04 Mars 2024 aura lieu à la Médiathèque et aura pour sujet "1993-2023 30 ans de territoire d'eau".

Madame GABRIEL signale qu'à ce sujet des photos, documents ainsi qu'un tableau se trouvent dans les archives de la Commune et pourraient étayer celle-ci.

Elle propose également d'impliquer les Condrinois en les sollicitant.

Bonne note est prise.

II. Étude et examen des projets de délibérations

DÉLIBÉRATION N°1 : Admission en non-valeur

Délégation du Maire

Monsieur le Maire expose :

L'admission en non-valeur n'est proposée que pour les créances irrécouvrables.

Jusqu'à présent, aucune norme juridique n'encadrerait la notion d'irrécouvrabilité telle que définie par l'article R 276-2 du livre des procédures fiscales.

Cette disposition commune à l'ensemble des créances publiques vise les créances pour lesquelles :

- Les diligences s'avèrent impossibles ou vaines
- Dont les perspectives de recouvrement ne sont pas estimées suffisantes pour justifier la poursuite des diligences

Au terme de l'article 173 de la Loi du 21 Février 2022 et du décret 2023-523 du 29 Juin 2023 il est désormais possible de déléguer l'admission en non-valeur au Maire pour les créances inférieures ou égales à 100 euros (cent euros).

L'admission en non-valeur par l'exécutif s'effectue par arrêté.

Le Conseil Municipal, après exposé et à l'unanimité des Membres présents et représentés :

- I. **DÉCIDE** de déléguer au Maire la décision de prononcer l'admission en non-valeur des créances inférieures ou égales à 100 euros (cent euros).
- II. **DIT** que la décision d'admission en non-valeur s'effectuera par arrêté produit à l'appui de chaque mandat.
- III. **DIT** que cette délégation prendra effet à compter de ce jour

DÉLIBÉRATION n°2 : Note de synthèse 2023-2024

Le Conseil Municipal,

Après exposé, explications, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

- 1) **PREND** acte de la note de synthèse établie par le Maire préalable à l'élaboration budgétaire 2024 ; note retraçant les principaux éléments budgétaires 2023 et les prévisions 2024.
- 2) **PREND** note de ces données financières préalables à l'élaboration budgétaire 2024.

Avant de clore la réunion, Madame CRAMPON demande si la Commune est partante pour renouveler l'opération "FRANCE PROPRE". L'opération sera renouvelée le 17 Mars 2024 de 10 heures à 12 heures. Elle assumera la promotion et la réalisation.

Madame GABRIEL interpelle Monsieur GUERNUT au sujet du prêt de la sono aux Associations.

Aucune autre question n'étant évoquée, Monsieur le 1^{er} Adjoint souhaite un bon retour à chacun.

Séance levée à 18 heures 30.

<u>Tableau numérotation des délibérations</u>			
<i>Délibération N°</i>	<i>Examinée le</i>	<i>Objet</i>	<i>Approuvée / Rejetée</i>
Délibération N°2024/01	22/01/2024	Admission en non-valeur – Délégation du Maire	Approuvée
Délibération N°2024/02	22/01/2024	Note de synthèse 2023-2024	Approuvée

----0----

La Secrétaire de Séance,

Madame Marie-José GABRIEL.



Le 1^{er} Adjoint,

Monsieur Jean-Paul DUFOUR.



Signatures du Conseil Municipal du 22 Janvier 2024 :

Monsieur FLORIN Claude Maire	Monsieur DUFOUR Jean-Paul 1 ^{er} Adjoint	Madame MORELLE Martine 2 ^{ème} Adjoint
Monsieur GUERNUT Daniel 3 ^{ème} Adjoint	Monsieur SENECHAL Dominique	Monsieur MARTIN Jean-Pierre
Madame CRAMPON Hélène	Monsieur HILLION Patrick	Monsieur LEFEBVRE Fabrice
Madame TARGY Michelle	Madame POUILLARD Paméla	Madame LAUGIER Jeanine
Madame BRUXELLE Maryse	Monsieur GAUDEFROY Philippe	Madame GABRIEL Marie-José